



## Du côté des enseignants :

|  |   |
|--|---|
| <b>Salaires</b> : pouvoir d'achat encore rabaissé !  | <b>Le pouvoir d'achat baissera</b> encore du fait du « gel » des salaires conjugué à l'inflation. Avec les hausses des cotisations retraites, au 1 <sup>er</sup> janvier, les enseignants seront victimes d'une baisse de leur salaire net. <u>Côté ISAE, elle est bloquée à 400 €/an</u> , et il n'y a pas, pour l'instant, de perspective d'alignement sur le montant de l'ISOE du second degré (1 200 €/an).   |
| <b>Hors classe</b> : progression du taux de passage de 4 à 4.5% par an                             | En juin 2015, le taux de promotions à la <u>hors classe</u> continue sa progression et passe de 4 à 4,5%. Aucune nouvelle mesure n'est prévue par la suite pour aligner la situation des PE sur celle des enseignants du second degré et permettre au final à tous les enseignants de finir leur carrière au dernier indice. 39 % des enseignants des écoles atteignent la hors classe avant de partir à la retraite. Ils sont 79% dans le second degré...  |
| <b>Maitres-formateurs</b> : Augmentation de l'indemnité de fonction                                | <u>L'indemnité de fonction va passer de 929 euros à 1250 euros par an</u> . Pas de changement du montant de l'autre indemnité, liée à l'affectation sur un poste de maître formateur. Pas d'amélioration non plus de leur volume de décharge.   |
| <b>Conseillers pédagogiques</b> : une nouvelle indemnité   | <b>Création d'une indemnité de fonction d'un montant de 1 000 euros par an</b> (83 euros mensuels). Elle sera versée en plus des 27 points de NBI. Par contre, les CPC ne bénéficieront pas de l'ISAE.  |
| <b>Titulaires remplaçants et enseignants en service partagé</b> : quelles obligations de service ? | Avec l'instauration de journées de classe aux durées inégales, les obligations de services des remplaçants et de certains enseignants en service partagé pourront dépasser les 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Selon un nouveau décret, toute heure dépassée devra être récupérée au cours de l'année. Une circulaire d'application cadrant les modalités de récupération organisées par le DASEN est attendue.<br>Pour le <b>SNUipp-FSU</b> , <u>cette nouvelle contrainte doit être compensée selon un principe à l'oeuvre dans le second degré</u> : 1 heure supplémentaire donnant droit à 1H30 de récupération. De plus, les enseignants affectés en complément de service sur plusieurs écoles doivent bénéficier, a minima, et dans un premier temps, de la dispense des 36 heures d'APC.          |
| <b>Temps partiel</b> : les enseignants des écoles, des fonctionnaires de seconde catégorie ?       | Dans le Lot, pour 2014, tous les temps partiels sur autorisation ont été acceptés, mais le DASEN a déjà annoncé en réunion qu'il allait revoir cette position notamment pour l'enseignement spécialisé.<br><u>En France, à cette rentrée, le droit au temps partiel recule</u> . Les enseignants du premier degré, contrairement aux autres fonctionnaires, sont victimes de nombreux refus de temps partiel sur autorisation, de refus de certaines quotités (notamment le 80%), et de refus en raison de leur fonction (direction, remplacement, enseignement en ASH...)<br><u>Pour les enseignants à temps partiel, il faut faire attention à la rémunération !</u> A cause des rythmes, ce n'est plus le nombre de demi-journées mais le nombre d'heures qui conditionne la quotité et donc la rémunération ! |
| <b>Droits syndicaux</b> : 3 réunions d'information syndicale                                       | Dorénavant les enseignants du 1er degré auront droit de participer à 3 réunions par année scolaire et <b>une RIS pourra correspondre à une demi-journée de classe</b> (mercredi ou samedi matin par exemple), les 2 autres ayant lieu en dehors du temps de classe. Le <b>SNUipp-FSU</b> , avec l'ensemble des organisations syndicales, continue de revendiquer le droit de participer aux RIS sur la totalité du temps de travail comme c'est le cas pour tous les fonctionnaires.  |

**SNUipp 46** 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79

http://46.snuipp.fr mel: [snu46@snuipp.fr](mailto:snu46@snuipp.fr) Dir de la publication : Benoit Debals ch. des Condamines 46090 Pradines  
imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN : 1241-3542 N° CPPAP : 0417 s 07301

N° 91

Septembre 2014

trimestriel

Déposé le 26 août 2014

## C'est la rentrée

Cette fois ça y est, toutes les écoles vont appliquer la semaine des 4,5 jours. Cette réforme a fait couler beaucoup d'encre au niveau national, on rappellera les difficultés rencontrées l'année dernière : inégalités territoriales, non gratuité, partage des locaux, confusion des rôles, fatigue des enseignants et élèves et problèmes de remplacement qui vont s'étendre. La rentrée s'annonce compliquée au niveau national. La multiplication d'organisations scolaires avec des durées de journées différentes entraîne une **gestion administrative des écoles et des enseignants très difficile** constituant parfois une entrave à l'accès au temps partiel. Le **SNUipp-FSU** a dénoncé ce recul des droits des personnels et a alerté très tôt sur les dysfonctionnements qui risquent d'avoir lieu en cette rentrée.

**Cette réforme a été faite à l'envers** : les contraintes du périscolaire d'abord, le temps scolaire ensuite. On reste donc encore loin d'une réforme qui permette de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. L'Éducation Nationale doit reprendre la main et apporter des réponses. Maintenant, l'impact de cette réforme sur les résultats scolaires devra être évalué avec un dispositif scientifique sérieux.

**Les assouplissements prévus** par le ministre Hamon, notamment pour la libération d'une demi-journée dans la semaine pour faciliter l'organisation du périscolaire dans les petites communes ont été refusés par la rectrice de Midi-Pyrénées.

Mais cette réforme a tout vampirisé et relégué au second plan les vrais enjeux de la réussite des élèves. Le **SNUipp-FSU lance une alerte sociale pour la rentrée**. Des mesures concrètes pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants sont toujours une urgence. Bien que la formation initiale existe à nouveau il ne semble pas que la formation continue revienne au goût du jour : c'est profondément dommageable pour les élèves et les enseignants !

Le **SNUipp-FSU 46** vous souhaite une bonne rentrée scolaire en cette année d'élections partitaires.

## Restructuration du réseau d'école

Nous vous en avons parlé suite à la réunion du 4 juillet, le DASEN souhaite revoir le réseau d'école du département. Et ceci très rapidement car il annonce une nouvelle rencontre avec les acteurs en septembre pour une « finalisation » achevée en décembre. Durant l'été, les mairies ont reçu un courrier traitant du sujet. Nous informons donc la profession : un grand nombre d'écoles devra se restructurer afin de se rattacher à un groupe scolaire plus grand. La liste des regroupements envisagés et le courrier aux maires en page 2.

## L'actualité

### Un nouveau ministre pour la rentrée !

A l'heure où nous imprimons le nom de la nouvelle ou du nouveau ministre de l'éducation nationale n'est pas encore connu.

Pendant nous avons toutes les raisons d'être inquiets quant à la politique qui va suivre étant donné le suivisme de rigueur qui sera demandé au nouveau nommé.

Faudra-t-il regretter B. Hamon qui aura occupé le poste seulement pendant 147 jours et qui aura fait quelques menus aménagements (rythmes, programmes...) voire quelques renoncements (ABCD de l'égalité...).

Cette valse des ministres n'est en tout cas pas un bon signe pour les enseignants qui ont besoin de fils directeurs et de sérénité pour exercer au mieux une profession de plus en plus « compliquée » et difficile.

### Sommaire :

Page 1 : Edito, Restructuration réseau d'écoles Page 3 : Rentrée  
Page 2 : Restructuration réseau d'écoles Page 4 : Rentrée, actualité

**BIENTÔT UN NOUVEAU MINISTRE**





**Inquiétude sur l'avenir des petites écoles :**

Suite au groupe de travail sur la restructuration des réseaux d'école dans le département nous vous communiquons le calendrier et la démarche des services. A noter que les parents d'élèves et les élus n'étaient pas représentés.

Il faut aller vite nous annonce-t-on, le travail doit être achevé en octobre / novembre. Pour le SNUipp-FSU, il était question d'un moratoire sur la fermeture de postes pendant 3 ans en contrepartie d'une restructuration du maillage des écoles comme dans le Cantal où Ce travail est déjà engagé. Les services nous présentent les cartes de chaque circonscription avec les évolutions possibles. Ce sont des documents de travail qui « évolueront » au fur et à mesure de la réflexion. Mais l'essentiel est là, et l'essentiel nous émeut, voire nous choque. Les RPI avec des écoles à classe unique (mais pas seulement) sont rapprochés avec des groupes scolaires plus importants. Si on pouvait redouter quelques réorganisations concernant des RPI fragiles en perte de vitesse, les cartes présentées ont de quoi inquiéter : énormément d'écoles sont concernées.

Si l'on prend au pied de la lettre les données exposées ce sont des dizaines d'écoles à classe unique qui sont promises à la fermeture et au regroupement avec des structures plus grosses. Avec des pôles formant des écoles concernant parfois jusqu'à 200 élèves.

Cela donne une impression de travail à marche forcée alors que dans le Cantal on prend le temps d'établir une convention (maires, DSDEN, CG) de tabler sur des critères... De plus les réponses à nos questions semblaient parfois loin des réalités du terrain ce qui peut laisser présager de mauvaises nouvelles. Temps de transport (à l'étude) ? Amélioration de l'accueil des tout-petits ? Plus de maître que de classe ? Le DASEN précise qu'il faut avancer, que l'on n'aura pas de chèque en blanc sans projet précis. Que les élus ne sauveront pas forcément leur école en engageant des travaux de rénovation.

**Les mairies ont reçu en juillet un courrier des services leur annonçant la nouvelle, accompagné des groupes d'écoles envisagés pour la restructuration. Les voici ci-dessous :**

| Circo | Ecoles               | Circo   | Ecoles                        | Circ.     | Ecoles             | Circo          | Ecoles                  | Circ. | Ecoles                        | Circo | Ecoles    |
|-------|----------------------|---------|-------------------------------|-----------|--------------------|----------------|-------------------------|-------|-------------------------------|-------|-----------|
| C2    | Montcuq              | F       | Cahus                         | F         | Capdenac           | G              | Cazals                  | G     | Cressysse                     | C1    | St-Cernin |
|       | Belmontet            |         | Laval-de-Cère                 |           | Lunan              |                | Montcléra               |       | Meyronne                      |       | Lauzès    |
|       | Le Boulvè            | Puybrun | Brengues                      | Peyrilles | St-Sozy            | Sabadel-Lauzès |                         |       |                               |       |           |
| C2    | St-Cyprien           | F       | Girac                         | F         | Concorès           | G              | Mayrac                  | G     | Cours                         | C1    | Vers      |
|       | St-Laurent-Lolmie    |         | Tauriac                       |           | St-Sulpice         |                | St-Germain-du-Bel-Air   |       | Souillac (EMPU+EEPU)          |       |           |
|       | Castelnaud-Montraiet |         | Lauresses                     |           | Marcihac-sur-Célé  |                | Lanzac                  |       | Gigouzac                      |       |           |
|       | Duravel (EMPU+EEPU)  |         | St-Cirgues                    |           | Gréalou            |                | Le Vigan (EMPU+EEPU)    |       | St-Denis-Catus                |       |           |
| C2    | Touzac               | F       | Latronquièrre                 | F         | Cajarc (EMPU+EEPU) | G              | Payrac (EMPU+EEPU)      | G     | Boissières                    | C1    | Nuzéjols  |
|       | Vire-sur-Lot         |         | Gorses                        |           | St-Martin-Labouval |                | Masclat                 |       | Calamane                      |       |           |
|       | Castelfranc          |         | Montet-et-Bouval              |           | Fajoles            |                | Lamothe-Fénelon         |       | Cuzance                       |       |           |
| C2    | Anglars-juillac      | F       | Aynac (EMPU+EEPU)             | F         | Tour-de-Faure      | G              | Martel (EMPU+EEPU)      | G     | Baladou                       | C1    | Catus     |
|       | Les Junies           |         | Leyme (EMPU+EEPU)             |           | Cambes             |                | Gourdon (1 EMPU+2 EEPU) |       | Sarrazac (2 EEPU)             |       |           |
|       | Labastide-du-Vert    |         | Molières                      |           | Lissac-et-Mouret   |                | Milhac                  |       | Cazillac                      |       |           |
|       | Prayssac (EMPU+EEPU) |         | Anglars                       |           | Reyrevignes        |                | Rouffilhac              |       | Gignac (en RPI avec Dordogne) |       |           |
|       | Frayssinet-le-Gélat  |         | Lacapelle-Marival (EMPU+EEPU) |           | Assier             |                | Anglars-Nozac           |       | Lachapelle-Auzac              |       |           |
|       | Goujounac            |         | Labathude                     |           | Livernon           |                | Miers                   |       | G                             |       |           |
| Lhem  | Cardaillac           |         | Alvignac                      | G         | Rocamadour         |                |                         |       |                               |       |           |
|       | Fons                 |         |                               |           |                    |                |                         |       |                               |       |           |
|       | Camburat             |         |                               |           |                    |                |                         |       |                               |       |           |
|       | Planioles            |         |                               |           |                    |                |                         |       |                               |       |           |

On voit les regroupements envisagés dans chaque circonscription. Si une telle restructuration avait lieu, cela modifierait profondément le tissu d'école lotois et condamnerait un grand nombre de communes. Comment permettre à un village de survivre si on enlève l'école qui est souvent le dernier service public ? Il y a déjà un grand nombre de communes sans école notamment au centre du département. On peut parler de restructuration pour éviter une perte de poste : on arrête les fermetures et on réfléchit, mais ici il s'agit d'agir le plus vite possible. On le voit bien, les politiques d'austérités n'en ont pas fini et la sanction risque d'être douloureuse pour le Lot. Le Lot, département pilote pour le réaménagement des écoles rurales ?



*Au-delà de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, qui impactera la vie des écoles et celle des enseignants, quelles sont les autres nouveautés de cette rentrée ? Tour d'horizon des principales nouvelles mesures et commentaires.*

**Du côté de l'école :**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Ajustements des programmes :</b> les programmes des cycles 2 et 3 sont aménagés pour la rentrée 2014.</p>  | <p>Une circulaire « <b>recommandations pour la mise en œuvre des programmes</b> » a été publiée. De bonnes intentions appelant à des démarches d'apprentissages faisant sens pour les élèves mais <b>des indications assez floues</b> qui ne permettent pas toujours de savoir facilement ce que l'on doit prioriser et ce qu'on doit laisser de côté. Dans l'attente des nouveaux programmes, cet ajustement doit être considéré comme une ressource à disposition et non comme une nouvelle injonction.</p>   |
| <p><b>Conseil école-collège:</b> <b>lancement effectif de ce nouveau conseil</b> réunissant enseignants des écoles et collège.</p>   | <p>Il a pour objectif de construire des projets renforçant la continuité pédagogique école-collège. Une instance qui aura besoin de moyens en temps, frais de déplacement, formation... pour éviter que ce ne soit une coquille vide.</p>   |
| <p><b>Le PAP :</b> <b>plan d'accompagnement personnalisé.</b></p>  | <p>Il est <b>destiné aux élèves dont les difficultés scolaires durables</b> sont la conséquence d'un trouble des apprentissages (essentiellement les « dys »). Révisé tous les ans, il définit l'ensemble des mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre sa scolarité. S'il peut permettre de répondre aux besoins d'un certain nombre d'élèves, il ne se mettra pas en place de manière satisfaisante sans accompagnement et formation des enseignants.</p>   |
| <p><b>Eduction prioritaire:</b> <b>création de 102 REP+, allègement du temps d'enseignement des enseignants.</b></p>   | <p>Suite aux <b>interventions du SNUipp-FSU</b>, les enseignants des écoles comme ceux de collège en REP+ bénéficieront d'un <b>allègement d'enseignement de 18 demi-journées</b> pour de la formation, du travail en équipe et du temps pour la relation avec les parents. La <b>prime ECLAIR</b> dont c'est la dernière année d'existence sera entièrement versée de manière équitable entre tous les enseignants de ces secteurs. Les secrétaires de réseau sont remplacés par des coordonnateurs.</p>   |
| <p><b>Formation :</b> 8 000 nouveaux stagiaires à mi-temps dans les écoles</p>   | <p>La première génération des stagiaires recrutés en M1 issue des concours rénovés arrive dans les écoles. Ils suivront une formation en alternance mi-temps en classe, mi-temps à l'ESPE. <b>Il y a 12 stagiaires pour le Lot qui sont sur des compléments de temps partiel ou direction.</b></p>  |
| <p><b>Formation à distance :</b> généralisation de M@gistère qui propose des parcours de 3, 6 ou 9 heures de</p>   | <p><b>Pour le Lot il y a 9 h de M@gistère et 9 h d'animations pédagogiques.</b> Si le principe en lui-même n'est pas à rejeter, reste à apprécier le contenu et les modalités de mise en œuvre. Pour le SNUipp-FSU, cela ne peut se substituer au retour d'une formation continue de qualité sous forme de stages sur le temps de classe. <b>Il est aussi intervenu</b> pour que ces modules ne fassent pas l'objet de contrôle à distance des enseignants. A suivre...</p>   |
| <p><b>Socle et Programmes :</b> Consultation des enseignants en octobre</p>  | <p>Les enseignants seront consultés sur le contenu du socle, les programmes de maternelle et ceux d'enseignement moral et civique. Le SNUipp-FSU a obtenu la <b>banalisation d'une demi-journée de classe (mercredi matin) pour la consultation</b>. Les nouveaux programmes de maternelle entreront en vigueur à la rentrée 2015. En janvier 2015, les enseignants devraient à nouveau être consultés sur les projets de programmes d'élémentaire. Publication prévue en juin 2015, entrée en vigueur en septembre 2016.</p>   |
| <p><b>Direction et fonctionnement de l'école :</b> les quelques propositions du ministère (décharges, indemnités, simplification administrative) restent encore insuffisantes au regard de la charge de travail.</p> | <p>Les <b>écoles de moins de 4 classes</b> voient leur volume de <b>décharge porté de 2 à 4 jours annuels</b>. Pour les <b>écoles de plus de 3 classes</b>, des <b>allègements de l'APC</b> sont revus à la hausse. Pour les <b>écoles de moins de 9 classes</b>, les <b>indemnités augmentent</b> également : de <b>1 à 3 classes</b> -&gt; passage de <b>300 à 500 € / 4 classes</b> -&gt; passage de <b>300 à 700 € / de 5 à 9 classes</b> -&gt; passage de <b>600 à 700 €</b> (montants annuels) En parallèle, le ministère annonce <b>des mesures simplifications administratives très limitées</b> : vade-mecum réactualisé, aménagements de <i>Base-élèves</i>. Des groupes de travail pour des simplifications administratives au sein de chaque département sont programmés cette année. Avec les rythmes et les nouvelles mesures, <b>les directrices et directeurs d'école continuent d'être sur la brèche</b> : des avancées concrètes en terme de temps de décharge, d'allègement de la charge de travail administratif (simplification concrète et aides), et de reconnaissance salariale sont plus que jamais d'actualité.</p> |